

L@VITRINE

L'ESSENTIEL DE L'INFO POUR LES COMMERÇANTS | Novembre 2017 # 9



ÉVÉNEMENT

« Hackathon du commerce » : les solutions retenues

P.2

ACTU

Les défis de la rentrée : aménagements de voirie, digitalisation des commerces...

P.3

BILLET D'HUMEUR

Lettre ouverte à nos responsables et au plus important d'entre eux

P.8

ÉVÈNEMENT



DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LE COMMERCE

Nous en avons tous conscience et sommes pleinement engagés pour les relever : certes, les questions plus classiques relevant de la circulation et des livraisons, ou encore des travaux urbains demeurent, mais d'autres prennent de plus en plus d'importance : la sécurité des quartiers et des commerces face aux risques d'attentats comme aux incivilités, la propreté des rues, la gestion des déchets et l'affichage sauvage ou encore l'attractivité de Paris et l'impact du tourisme sur la vie de nos entreprises...

Nos réflexions récentes et les projets que nous allons mettre en œuvre, notamment les propositions issues des ateliers de « l'Hackathon » commerce, organisé en juin dernier à la CCI Paris répondent à cet enjeu : parcours touristiques des quartiers ou des activités (notamment dans l'Est parisien), appui aux associations de commerçants, anticipation des problèmes de sécurité, digitalisation et numérisation de nos commerces, etc...

Ces démarches sont rendues plus nécessaires encore dans la perspective des grands événements à venir à Paris, dont les J.O. en 2024 et peut-être l'Exposition Universelle en 2025 !

Ne doutons pas qu'avec la mobilisation de tous, ces défis seront relevés.

Gérald Barbier

1^{er} vice-président de la CCI Paris

« Hackathon du commerce » : les solutions retenues

Suite à l'« Hackathon des idées pour le commerce » organisé le 19 juin 2017 par la CCI Paris, les élus de la Commission commerce et tourisme ont retenu six pistes de solutions pour le commerce.

Ces solutions ont été sélectionnées selon l'importance de l'enjeu, la capacité de mise en œuvre rapide et l'effet de levier sur le commerce. Sur proposition de Philippe Goetzmann, président de la Commission Commerce et Tourisme, six groupes de travail seront dédiés chacun à une des pistes de solutions retenues.

1) tourisme et attractivité commerciale de Paris

Les études le montrent, les touristes aiment aller à la découverte du « Paris des quartiers » avec ses commerces et ses marchés. Des parcours thématiques ou géographiques permettraient d'attirer cette clientèle dans des secteurs de la capitale excentrés ou moins fréquentés. Ces parcours, conçus avec la Ville, les mairies d'arrondissements, et les professionnels, bénéficieraient d'une communication forte en lien avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris et le Comité Régional du Tourisme Paris Ile de France.

Dans le prolongement des dispositifs « Do You Speak Touriste ? » et « Yes I Speak Touriste ! », l'offre de formations aux commerçants (langues, accueil...) devrait être renforcée, en s'adaptant à leurs disponibilités ou celles de leurs salariés. La suite logique serait la labellisation des commerces.

2) logistique (livraison clients, fournisseurs)

Des plateformes mutualisées hors de Paris ou aux limites de la capitale permettraient des livraisons plus rapides, moins gênantes et moins polluantes. Cette solution suppose une mobilisation des professionnels, de leurs associations mais aussi des acteurs publics.

3) aménagements/ travaux urbain/ circulation

L'information pertinente, actualisée et accessible prime dans ce domaine. Deux solutions pourraient être conjuguées : un système de renseignement collaboratif



sur les travaux, façon « Waze » et un accès facile du consommateur à ces informations par QR Codes, accessibles sur les panneaux ou bâches des travaux.

4) sécurité des commerces et des clients

Les dispositifs d'information et de formation devraient être renforcés, en particulier « Cespplussur » de la Préfecture de Police de Paris. Autre proposition : un plan d'intervention pour le commerce en cas de survenance de dégradations fortes (manifestations de rues) ou de catastrophes autres (inondations, incendies, attentats...).

5) responsabilité sociale des commerçants

La CCI Paris propose la mise en place d'un label pour mettre en avant les commerçants qui ont innové en matière d'accessibilité ou de « process » écologique.

6) associations de commerçants/ gouvernance/actions communes

L'objectif étant de conforter le rôle, l'efficacité et les actions des unions locales de commerçants, l'idée est de professionnaliser leur fonctionnement et d'appuyer leurs positions par la création d'une entité de type « coopérative de développement économique » (modèle proposé par Commerçants de France), associant les acteurs publics concernés.

En savoir plus :

www.entreprise.cci-paris-idf.fr

Devenir partenaire de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris



© Production Périg - Périg-Moises et Stella

Pour les commerçants parisiens, devenir adhérents de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) permet de gagner en visibilité auprès de la clientèle touristique française et étrangère.

Créé en 1971 à l'initiative conjointe de la Ville de Paris et de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris sous la forme d'une association à but non lucratif (loi de 1901), l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris assure trois missions : accueillir les visiteurs et les informer ; promouvoir les atouts de la capitale en France et à l'étranger ; accompagner les professionnels du tourisme parisien.

« Le shopping est pour nous un axe très fort de communication, car il est parfois la 1^{ère} motivation de voyage » a ainsi déclaré Isabelle Genri, responsable du service des adhésions à l'OTCP lors de son intervention auprès de représentants d'associations de commerçants, le 17 juillet dernier à la CCI Paris. Si, pour promouvoir la destination shopping, l'Office travaille régulièrement avec quelques grands

acteurs du commerce parisien comme les grands magasins et marques du luxe, il a aussi comme objectif de mettre en valeur le « Paris des Parisiens » avec ses commerçants, artisans et créateurs, afin de toucher les nombreux touristes à la recherche d'expériences singulières, hors des sentiers battus. Pour ce faire, l'OTCP dispose d'un outil majeur: son site internet « parisinfo.com » sur lequel tous les professionnels adhérents de l'Office sont référencés, avec plusieurs points d'entrée. « Ce site enregistre 12 millions de visiteurs par an, il permet donc d'avoir une visibilité importante », souligne Isabelle Genri. Les commerçants adhérents peuvent, de plus, s'associer aux opérations régulièrement organisées par l'Office via les réseaux sociaux sous sa marque « @Paris je t'aime », qu'il s'agisse d'accueil de bloggeurs ou de jeux concours ciblant le grand public.

Mettre en avant les événements pour stimuler la fréquentation touristique

L'un des axes mis en œuvre par l'Office depuis un an et demi est de promouvoir les événements pour créer un sentiment d'urgence de la visite. Aussi, les unions commerciales sont invitées à informer l'OTCP des événements qu'elles organisent et qui ont une résonance particulière pour les visiteurs internationaux. « Nous avons des moyens de mettre en avant ces événements, via notre site internet et surtout les réseaux sociaux où des communautés importantes de touristes français et étrangers nous suivent », précise Isabelle Genri.

QUESTIONS À



Isabelle Genri
Responsable du service Adhérents à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris

Comment l'OTCP communique-t-il sur les quartiers de Paris ?

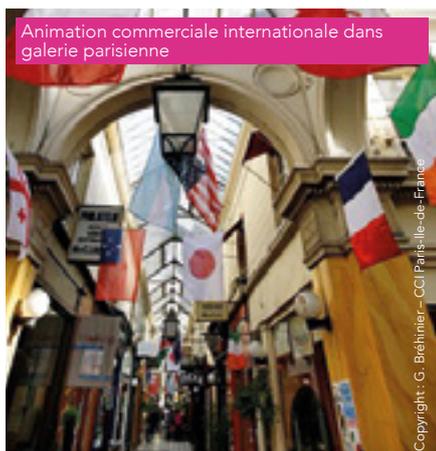
Il y a plusieurs façons de mettre les quartiers en avant : sur notre site internet « parisinfo.com » tout d'abord via ses différentes rubriques : Découvrir : « [Citybreak à Paris](#) : quel quartier pour quelle ambiance ? », « [Le Paris des Parisiens](#) », Shopping : « [les Quartiers où faire du shopping](#) » ou encore « [Shopping le dimanche](#) », ainsi que sur les réseaux sociaux de « [Parisjetaine](#) ». Enfin, nos opérations de promotion et d'accueil de presse sont également un excellent moyen de faire découvrir les différentes facettes du territoire parisien.

Quel est le montant de l'adhésion pour les commerçants ?

Le montant de l'adhésion est fonction de l'activité exercée. Pour une boutique, il est de 387 € (en 2018) à l'année. L'adhésion permet notamment d'être référencé sur le site « parisinfo.com » qui compte 12 millions de visites à l'année mais aussi de rejoindre un réseau comptant près de 1800 professionnels du tourisme parisien.

Les associations de commerçants peuvent-elles adhérer ?

Oui, elles peuvent adhérer en tant qu'association professionnelle. Mais j'invite plutôt les commerçants à nous rejoindre individuellement afin qu'ils bénéficient directement de nos services. Selon les cas, nous pourrions envisager des formules forfaitaires via les associations.



Animation commerciale internationale dans galerie parisienne

Copyright: G. Béhinier - CCI Paris Ile-de-France

Pour les boutiques parisiennes, l'adhésion à l'OTCP permet en outre d'être référencées dans les guides pratiques, ou diffusées dans le point d'accueil principal.

En savoir plus : www.parisinfo.com

ACTU

Les aménagements de voirie s'intensifient



Pistes cyclables, tramway de Maréchaux... Les travaux de réaménagement de voirie se poursuivent dans la capitale... suscitant des inquiétudes sur les conditions de circulation et de stationnement et sur la pérennité de l'activité commerciale.

Piste cyclable et mise à sens unique pour les voitures rue de Rivoli

Les travaux ont commencé début août rue de Rivoli. Pour l'application de son

[plan vélo](#), la Ville a décidé d'implanter sur cet axe majeur de la capitale une piste cyclable à double sens et de ramener les deux files de circulation pour les voitures à une seule, de la place de la Bastille à Concorde.

Dans une lettre adressée à la maire de Paris le 24 juillet dernier, le préfet de police, Michel Delpuech, rappelant la présence de nombreux commerçants rue de Rivoli, s'est inquiété du probable stationnement de véhicules de livraison et de dépannage sur la voie de bus, bloquant ainsi l'accès aux véhicules de police et de secours. Autre sujet de préoccupation, les reports de circulation : « Il est envisagé en l'état de réorienter plus de la moitié du trafic actuel (1 300 véhicules par heure) vers des axes déjà fortement empruntés (bd Bourdon) ou eux-mêmes concernés, à court terme par des aménagements urbains ne maintenant qu'une file de circulation (bd Voltaire) », souligne-t-on à la Préfecture de Police.

En posant le problème de la sécurité et des risques d'embouteillage, le préfet fait écho à l'inquiétude des commerçants de l'association du quartier Louvre Rivoli (voir ci-dessous). La Ville n'a toutefois pas l'intention de modifier son projet, assurant avoir pris en compte les remarques de la préfecture dans le calendrier des différents chantiers.

Estimés à 2,6 millions d'euros, les travaux de réaménagement de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Antoine se dérouleront en

trois phases : d'août à décembre 2017, de l'Hôtel de ville au métro Saint-Paul ; de novembre 2017 à avril 2018, du métro Saint-Paul à la place de la Bastille ; et, à partir de février 2018, de l'Hôtel de Ville à la place de la Concorde.

D'autres chantiers sont en cours ou à venir dans le cadre du plan vélo

Sont concernés notamment le boulevard Voltaire entre République et Nation (fin des travaux prévue pour décembre 2018) et l'avenue du Général Leclerc. Cette avenue, qui relie la place Denfert-Rochereau à la porte d'Orléans dans le 14^e, devrait se transformer en voie à sens unique avec l'aménagement d'une piste cyclable dans les deux sens.

Travaux du T3 le long des Maréchaux au nord et au nord-est de la capitale

Entamé en 2014, [le prolongement du T3](#) de la porte de La Chapelle à celle d'Asnières, même s'il recèle la promesse de belles améliorations urbaines, n'en est pas moins devenu le cauchemar des riverains et commerçants. Depuis la rentrée, les travaux sur la chaussée s'intensifient en particulier porte de Clichy, où viennent s'ajouter le chantier de construction de la cité judiciaire et celui du prolongement de la ligne 14.

« TÉMOIGNAGES



Mathieu Guyon

président de l'association des commerçants Louvre Rivoli (1^{er})

Nous voulons tous un meilleur cadre de vie, sans embouteillage, sans pollution. Nous ne sommes pas contre une voie vélo protégée rue de Rivoli, mais nous ne sommes pas favorables au projet d'une double piste cyclable entraînant la suppression d'une voie de circulation automobile. La suppression de celle-ci va faire baisser le nombre de voitures, mais pas les embouteillages. Les voitures vont se répartir sur d'autres axes déjà au bord de la saturation. De plus, se pose la question de l'accès des véhicules de secours, car les livreurs ou les particuliers risquent de bloquer la voie de bus. Il faudrait une réflexion globale pour fluidifier le trafic. Où sont les parkings, le train direct aéroport-centre-ville, les systèmes de contournement de Paris ? Ces infrastructures viendront malheureusement plus tard.

De plus, pourquoi ne pas rendre la rue de Rivoli semi-piétonne à certaines heures sauf pour les véhicules de secours et taxis ? Pourquoi ne pas prolonger le tunnel du Louvre jusqu'à celui de l'Arsenal (et piétonner le dessus) créant ainsi pour les voitures un axe de contournement du centre-ville ? Pourquoi ne pas écouter les professionnels au lieu de les mettre devant le fait accompli ?



Jean-Claude Janan

président de l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et adjacentes (ACAJA) et de l'avenue de Clichy (CAPAC) (17^e)

Sur le boulevard Bessières, le chantier du tramway avance conformément au planning avec cependant beaucoup de souffrance pour les commerçants. La zone de chalandise est dévastée, les baisses de chiffres d'affaires sont donc importantes. A ma connaissance, dans notre quartier de la porte de Clichy, cinq commerçants ont formulé une demande d'indemnisation à la Commission de règlement amiable (CRA). Un seul a obtenu réparation pour un montant encore trop faible par rapport à la perte de chiffre d'affaires. Pour les autres, la perte a été jugée insignifiante (- 10%), et hors cadre du règlement.

« TÉMOIGNAGES



Monique Catroux
présidente de l'UCIAP 7^e

Le 7^e est heureux du choix de notre Capitale pour les Jeux Olympiques de 2024. Un siècle nous sépare des précédents. Sur le Champ de Mars, lieu privilégié des familles et des touristes : compétitions de Beach-volley. Au pied de la Tour Eiffel, monument le plus visité au monde : départs de triathlon. Sur l'Esplanade des Invalides : épreuves de Tir à l'arc (olympiques et para-olympiques). Nous espérons que les Jeux de 2024 attireront de nombreux supporters et de nombreux touristes qui en profiteront pour découvrir notre belle ville et ses commerces.



Cédric Mazereau
président de l'association artisanale et commerciale Paris Bercy (12^e)

Les JO en France, j'en rêve depuis tout petit. Avoir la chance de partager cette épreuve sportive unique avec le monde entier est un privilège. À nous, parisiens, d'en faire un moment d'exception.

Paris décroche les JO

C'est officiel, depuis le 13 septembre, Paris a été désignée ville d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Point fort de Paris 2024, le projet s'appuie sur 95 % de sites déjà existants ou temporaires pour un budget annoncé de 6,6 milliards d'euros. Les seules réalisations nécessaires seront le stade aquatique à proximité du Stade de France, et le village olympique qui sera construit sur trois communes en Seine-Saint-Denis.

Les épreuves des JO 2024 se dérouleront pour la plupart en région parisienne. L'émblématique **Stade de France** accueillera les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que les épreuves d'athlétisme. Les organisateurs ont pour ambition de mettre en avant le patrimoine parisien en plaçant les épreuves dans des lieux spectaculaires : **Champs de Mars, Invalides,**

Grand Palais, aux pieds de la Tour Eiffel, Champs-Élysées, AccorHotels Arena (12^e), Zénith Paris dans le 19^e, **Paris Expo Porte de Versailles** dans le 15^e, ainsi qu'au **Parc des Princes, au stade Jean Bouin et l' Arena 92 de Nanterre.**

Des retombées économiques fortes

Entre 5,3 et 10,7 Md€ de retombées économiques sont attendues selon le Centre de droit et d'économie du sport (CDES), mandaté par le comité de candidature de Paris 2024. Outre le secteur de la construction qui devrait gagner 1 à 1,8 Md€, celui du tourisme devrait profiter de la tenue des Jeux, à hauteur de 1,4 à 3,5 Md€. En effet, 500 000 visiteurs étrangers sont attendus du 2 au 18 août durant les Jeux, soit autant de consommateurs potentiels.

En savoir plus : www.paris.fr

Digitalisation des points de vente : votre CCI mobilise

Site internet, boutiques en ligne, réseaux sociaux... autant de portes ouvertes sur de nouveaux clients et in fine vers une augmentation de chiffre d'affaires.



77%

des internautes recherchent sur Internet avant de se rendre en magasin pour acheter
(Source Fevad)

Pour accompagner les commerçants dans leur transformation numérique, la CCI Paris propose différents rendez-vous :

- Des rencontres dans les mairies d'arrondissement : « les nouvelles technologies pour le commerce » : des spécialistes du numérique présentent des solutions pratiques et concrètes. Une de ces rencontres s'est déroulée le 9 octobre à la Mairie du 17^e.
- Des ateliers pratiques Google my business, Facebook pour gagner

en visibilité et contrôler sa notoriété sur le Net.

Contact : Annie Gillet, CCI Paris
01 55 65 46 52

agillet@cci-paris-idf.fr

www.entreprises.cci-paris-idf.fr

- Des ateliers « Commerce connecté : pourquoi et comment digitaliser son point de vente ? » sont, de plus, organisés par Les Digiteurs de la CCI Paris Ile-de-France.

En savoir plus :

www.lesdigiteurs.fr

JO 2024 à Paris

Une formidable opportunité pour notre région et notre pays !

Fervente supportrice de la candidature de Paris, la CCI Paris Île-de-France se réjouit du choix du CIO qui vient de confirmer l'attribution des JO 2024 à Paris. Un projet mobilisateur, facteur d'activité pour les entreprises, de croissance, d'emplois et d'attractivité pour la région capitale, mais aussi pour la France.

« L'organisation des JO à Paris est une excellente nouvelle ! affirme Didier Kling, président de la CCI Paris Île-de-France. Après des années de crise économique, de moral en berne, sur fond de menace terroriste, voilà un projet collectif, synonyme d'enthousiasme et de dynamisme qui va tirer notre pays vers le haut ».

Un impact économique et social quantifiable

Sur le plan économique, les retombées sont estimées à 8 milliards d'euros (hypothèse moyenne des estimations oscillant entre 5.3 et 10.7 Md€) et les créations d'emplois à près de 250 000. « L'impact d'un tel événement doit être mesuré avant, pendant et après les JO » précise Didier Kling.

8 Md€

de retombées économique
(hypothèse moyenne des
estimations allant de 5.3 à
10.7 Md€)

Les nombreux appels d'offres qui vont être lancés avant les Jeux, notamment pour la construction des infrastructures, seront d'ores et déjà générateurs de croissance et d'emplois. « La CCI Paris Île-de-France veillera à ce que les PME puissent avoir accès à ces marchés et les accompagnera pour leur donner toutes les chances de les remporter. »

Pendant les JO, l'Île-de-France profitera très largement des dépenses des visiteurs. C'est essentiellement le secteur du tourisme, l'hôtellerie et la restauration, mais aussi le commerce, qui bénéficieront à plein d'un surcroît d'activité.

Après les Jeux, la population francilienne pourra non seulement profiter des aménagements réalisés, mais aussi de la transformation des infrastructures, telles le Village olympique et le Village des médias qui permettront de créer près de 5 000 logements.

Des projets d'aménagement majeurs

« L'organisation des JO est un formidable accélérateur d'investissements. Et nombre des aménagements réalisés auront un impact considérable et à long terme sur le développement local, régional et même national » ajoute Didier Kling.

Les Jeux vont en particulier accélérer la construction du Grand Paris Express. Un métro ultra-moderne qui permettra de désenclaver des territoires, notamment en Seine-Saint-Denis, de désengorger des axes routiers et des lignes

de transport complètement saturés, et d'améliorer la desserte des aéroports internationaux.

Sur le plan de la rénovation urbaine, de nombreuses améliorations qui bénéficieront aux habitants seront également entreprises, comme par exemple, les passerelles de franchissement de la Seine à l'Île-Saint-Denis et de l'A1 sur l'aire des vents, la reconfiguration de l'échangeur Pleyel de l'A86, ou encore la construction d'un mur anti-bruit...

La piscine olympique à Saint-Denis pourra elle aussi profiter à la population locale une fois les Jeux terminés. Sans compter qu'un tel équipement manque pour accueillir de grandes compétitions dans notre pays. C'est donc aussi un investissement utile pour l'avenir en matière d'attractivité et de retombées économiques.



PARIS 2024



Une image positive de la France à l'international

En termes d'attractivité et de rayonnement international, l'effet JO est également incontestable. « Accueillir des Jeux, c'est braquer les projecteurs du monde pendant 4 ans sur une ville, une région, un pays » affirme ainsi Tony Estanguet, co-président du Comité Paris 2024. C'est donc un facteur essentiel pour conforter la place de Paris comme première destination mondiale du tourisme.

C'est aussi le moyen de renforcer l'attraction des investissements internationaux indispensables au développement francilien, mais aussi de notre pays.

Avec les JO, la France ira de l'avant. L'enthousiasme doit donc être le maître mot de ce formidable projet !

Obligation d'utiliser des logiciels de caisse certifiés



©Stokete Fotolia - CCI Paris Ile-de-France

A compter du 1^{er} janvier 2018, les commerçants et autres assujettis à la TVA devront être équipés de logiciels ou systèmes de caisse sécurisés et certifiés.

Cette obligation instaurée par la loi de finances 2016 permettra de rendre impossible la fraude à la TVA qui consiste à soustraire des paiements en espèces des recettes de la comptabilité.

Chaque caisse enregistreuse devra être équipée d'un logiciel certifié qui garantit « l'inaltérabilité, la sécurisation et l'archivage des données. ». La conformité du matériel devra être attestée par un certificat délivré par un organisme accrédité ou par une attestation individuelle fournie par l'éditeur. En cas de contrôle, l'absence d'attestation sera soumise à une amende de 7 500 € par logiciel ou système non certifié.

Quels sont les types de caisses visées par la loi ?

Sont concernés tous les matériels, informatisés ou non, permettant l'enregistrement des opérations d'encaissement : les caisses

autonomes (ou caisses enregistreuses), les systèmes de caisse reliés à un système informatisé, les logiciels d'encaissement, les instruments de pesage et de mesure utilisés pour réaliser des encaissements. S'agissant des logiciels multifonctions (comptabilité/gestion/caisse), seules les fonctions caisse enregistreuse/encaissement devront être certifiées et non l'ensemble du logiciel, comme le prévoyait initialement la loi. De même l'obligation de mise en conformité ne s'appliquera pas pour les micro-entrepreneurs (ex autoentrepreneurs) et autres assujettis relevant de la franchise en base.

En savoir plus :

www.service-public.fr
www.economie.gouv.fr

Télécharger la fiche réglementaire sur www.cci.fr

La Poste lance une application de caisse connectée

Pour accompagner les commerçants dans leur mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur les caisses enregistreuses et dans leur transition numérique, La Poste a conçu une solution simple et accessible : Genius Caisse Connectée.

Genius Caisse Connectée est une application pour tablette Android, téléchargeable depuis le Google Play. Une version gratuite de l'application permet aux commerçants d'encaisser leurs ventes, d'éditer des tickets

de caisse pour leurs clients, de transmettre à leur comptable un journal des ventes au format numérique mais aussi de créer leur catalogue de produits en ligne. Une assistance téléphonique gratuite de 8h à 20h du lundi au samedi leur est également proposée.

S'ils le souhaitent, ils peuvent ensuite souscrire à une version Genius Commerce payante incluant d'autres fonctionnalités tant pour réaliser les opérations de gestion (comptabilité, gestion de stocks, inventaire) que pour développer leurs ventes.

Plus d'information : www.laposte.fr
Contact : genius@laposte.fr

« TÉMOIGNAGES



Christine Pinard
gérante de Le Sourire
Multicolore
(boutique de mode et déco
bio-équitable),
13 rue de Maubeuge - Paris 9^e

Avant je gérais tout manuellement : l'encaissement et la comptabilité. L'année dernière un commercial est venu à la boutique me présenter le logiciel Genius Caisse de la Poste et m'a proposé de l'expérimenter pendant trois mois. A la fin de la période, j'ai décidé de continuer. Ce qui m'a convaincue, c'est que c'est simple à utiliser. Je peux visualiser mes articles à partir de la tablette. Quand je fais une remise, les clients ont le détail sur le ticket de caisse. Je peux effectuer des retours-articles et extraire un historique de mes ventes.

La version gratuite de l'application Genius est très pratique pour l'encaissement et en cas de contrôle je suis en règle. Pour avoir une gestion fine de mes stocks ou mettre en place un programme de fidélité, il me faudrait passer à la version supérieure.



BILLET D'HUMEUR



Lettre à nos responsables et au plus important d'entre eux

Nous, les petits commerçants, artisans de proximité, les obscurs du faubourg, les sans-grades du quartier,

Nous, qui ne ménages pas notre peine pour exercer notre activité économique, mais également pour contribuer au dynamisme de nos villes, et ainsi améliorer notre qualité de vie à tous,

Nous, qui serions la charpente économique et sociale de nos territoires, Nous aurions, à vous lire, Monsieur le Président, « la reconnaissance de nos concitoyens ».

(Lettre ouverte aux Commerçants Artisans du 22 mars 2017).

Nous en sommes fort aise, mais craignons malheureusement de fermer boutique, très prochainement.

Vous auriez été frappé, à vous lire encore, « par l'ampleur des difficultés d'ordre économique et administratif auxquelles nous faisons face ».

À qui la faute ? A la crise, bien sûr, mais pas seulement.....

À nous, commerçants, qui ne cessons de nous remettre en cause, de nous adapter, de créer, de bosser ? Certainement pas !

A la clientèle, tant qu'elle gardera le pouvoir de choisir et d'aller là où elle voudra et ailleurs que sur les berges de la Seine ? Sûrement pas !

À une concurrence impitoyable de l'e-commerce et de la grande distribution, à une politique restrictive de la circulation automobile et du stationnement en centre-ville, à la raréfaction du logement et au dépeuplement de la capitale, et nous pensons tout particulièrement aux nouvelles installations de bars et restaurants sur les voies sur berges maintenant fermées à la circulation.....? Sans aucun doute !

À vous, Monsieur le Président, dont les propos de candidat nous portent à espérer qu'ils soient rapidement suivis d'effets salutaires et bénéfiques ? Pas encore !

Quelqu'un a dit un jour (le 22 mars 2017) : « Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi ».

Philippe Gluzman, président de l'association des commerçants 5 sur 5 - Paris 5^e

ÉVÉNEMENT

« Les Pros ont du talent », le 11 décembre 2017 : une soirée pour s'inspirer entre commerçants et artisans



Ils innoveront pour se développer, se démarquent par leur audace et inspirent par leurs succès. Ils, ce sont les douze candidats

sélectionnés dans le cadre du concours «Les Pros ont du talent», organisé par les médias Artisans Mag', Commerce Magazine et par la radio RTL. La remise des prix se déroulera lundi 11 décembre au musée Grévin, à Paris. L'objectif est de mettre en lumière les meilleures pratiques d'artisans et commerçants de proximité.

Quatre catégories seront mises en avant : innovation, communication, croissance et management.

Sur chacune de ces thématiques, un projet porteur sera récompensé, choisi par un jury de professionnels du secteur de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'écosystème de l'entreprise.

Grand gagnant parmi les douze, l'un des candidats sera également élu «Pro de l'année» par les internautes. Un prix spécial «Le Pro de la sécurité routière» sera également remis.

Vous êtes attendus pour rencontrer les gagnants ainsi que la rédaction du magazine, échanger avec d'autres commerçants sur des problématiques communes, élargir votre réseau professionnel et peut-être trouver des opportunités de business. L'inscription, réservée aux professionnels, est totalement gratuite.

En savoir plus : www.lesprosdutalent.fr et www.commerce.chefdentreprise.com

L'AGENDA

NOS ÉVÉNEMENTS

4 DÉCEMBRE

Soirée Digitalisation des commerces

pour mieux comprendre les enjeux très concrets liés à la transformation numérique dans les commerces et mieux saisir les opportunités offertes par ces nouvelles technologies, à

travers des solutions proposées
Lieu : CCI Paris, 2 place de la Bourse - Paris 2^e

NOS FORMATIONS

27 NOVEMBRE 2017

Mieux connaître et accueillir les touristes internationaux
en partenariat avec le Comité

Régional du Tourisme Paris
Ile-de-France (CRT)
de 15h00 à 18h00

CHAQUE SEMAINE

Hygiène alimentaire pour la restauration commerciale
2 jours

Permis d'exploitation pour les bars ou restaurants
20 heures
(Exploitants - de 10 ans d'expérience)

TOUS LES MOIS

Atelier Google My Business, Facebook
Matinée



Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Commerce de Paris](#) et sur Twitter [@commerceparis](#)

L@ Vitrine, édition Paris - **Directeur de publication** : Etienne Guyot - **Comité de rédaction** : Gérald Barbier, Pierre de Ricaud, Andrée Verfaillie, Gaëlle Le Puth et les représentants des associations de commerçants suivants : Patrice Carquin (6^e), Marie-Andrée Desideri (11^e), Didier Duchêne (1^e), Emile Sebbag (1^e), Évelyne Barra (4^e), Fabienne Bonnat (4^e), Cécile Claris (5^e), Philippe Gluzman (5^e), Nathanaël Napoli (6^e), Serge Guilloux (7^e), Alexandra Perez (11^e), Gwen Jacq (11^e), Armelle Flament (13^e), Jean-Paul Carron (15^e), Bernard Vandendris (15^e), Frédéric Loup (18^e), Marie-Claude Nédan (18^e) - **ISSN** : 2418-1420
Conception : COSPIRIT - **Mise en page** : CCI Paris IDF/CICERO 9827-2017 - **Rédaction** : Gaëlle Le Puth **Impression** : ETC INN

INFORMATION ET INSCRIPTION

0 820 012 112

Service 0,12 € / appel
+ prix appel

entreprises.cci-paris-idf.fr